

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CL912

présenté par

M. Marilossian, Mme Gayte, M. Besson-Moreau, M. Chalumeau, M. Cesarini, Mme Gipson,
M. Cédric Roussel, M. Daniel, M. Buchou, Mme Dubré-Chirat, M. Ardouin, Mme Gomez-Bassac,
Mme Pascale Boyer, M. Morenas, Mme Tiegna, Mme Marsaud, Mme De Temmerman,
Mme Valetta Ardisson et M. Pichereau

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant:

Au dernier alinéa de l'article 72-2 de la Constitution, le mot : « favoriser » est remplacé par le mot : « assurer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, soutenu par l'Association des Maires Ruraux de France (AMFR), propose de renforcer la notion de « péréquation » pour les territoires, en particulier ruraux.

Dans cette démarche, l'engagement pour une péréquation plus juste doit être renforcée dans la Constitution.